



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale*

Qui s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mardi 16 septembre 2014, à 15 heures.

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30 et 103).
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (art. 30).
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
8. Débat général (résolution 57/301 et décision 68/512).

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

9. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale et décision 1982/112 du Conseil économique et social).

* Publié conformément à l'article 12 du Règlement intérieur.



10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida (résolutions S-26/2, 60/262 et 65/277 et décision 68/555).
11. Le sport au service du développement et de la paix (résolution 67/17).
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique¹.
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes :
 - a) Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (résolutions 60/265, 65/1, 65/10, 67/18, 67/107 et 68/6);
 - b) Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (résolutions 65/234 et 67/250).
14. Culture de paix (résolutions 64/13, 68/125 et 68/126).
15. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain (résolution 67/230).
16. Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 68/198).
17. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) et 68/199);
 - b) Système financier international et développement (résolution 68/201);
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (résolution 68/202).
18. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (résolutions 68/204 et 68/279).
19. Développement durable (résolutions 66/193, 67/202, 67/263 et 68/206) :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolutions 65/154, 67/204, 67/290 et 68/210);
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 67/205 et 68/238);

¹ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la soixante-huitième session. Elle sera inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-neuvième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-huitième session.

- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolutions 67/208 et 68/211);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 68/212);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolutions 64/201 et 68/213);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 68/214);
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolutions 2997 (XXVII) et 68/215);
 - h) Harmonie avec la nature (résolution 68/216);
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolution 67/215).
20. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolutions 67/216 et 68/239).
21. Mondialisation et interdépendance (résolution 67/217) :
- a) Migrations internationales et développement (résolutions 67/219 et 68/4);
 - b) Culture et développement durable (résolution 68/223).
22. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 67/220 et 68/224);
 - b) Suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolutions 68/225 et 68/270).
23. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (résolution 67/223) :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolution 68/226);
 - b) Coopération pour le développement industriel (résolution 67/225);
 - c) Participation des femmes au développement (résolution 64/217).
24. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 35/81);
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement (résolution 68/230).
25. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition (résolution 68/233).

26. Développement social :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 68/135);
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (résolutions 67/140, 67/142, 68/3 et 68/136);
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 68/134);
 - d) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (résolution 68/132).
27. Promotion de la femme :
 - a) Promotion de la femme (résolutions 34/180, 45/124, 67/144 à 67/147 et 68/138);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 50/203, 52/100 et 68/140).

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

28. Rapport du Conseil de sécurité [art. 13 b)].
29. Rapport de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 65/7).
30. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique (résolution 58/316).
31. Les diamants, facteur de conflits (résolution 68/128).
32. Prévention des conflits armés¹ :
 - a) Prévention des conflits armés;
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits.
33. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement (résolution 68/274).
34. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (résolution 67/266).
35. La situation au Moyen-Orient (résolutions 68/16 et 68/17).
36. Question de Palestine (résolutions 68/12 à 68/15).
37. La situation en Afghanistan (résolution 68/11).

38. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan².
39. Question de l'île comorienne de Mayotte².
40. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 68/8).
41. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (décision 60/508)³.
42. Question de Chypre (résolution 58/316)³.
43. Agression armée contre la République démocratique du Congo (résolution 58/316)³.
44. Question des îles Falkland (Malvinas) (résolution 58/316)³.
45. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (résolution 58/316)³.
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (résolution 58/316)³.
47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït (résolution 58/316)³.
48. Effets des rayonnements ionisants (résolutions 66/70 et 68/73).
49. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 68/75).
50. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 68/76 à 68/79).
51. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 68/80 à 68/84).
52. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (résolution 68/277).
53. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (résolution 68/85).
54. Questions relatives à l'information (résolutions 68/86 A et B).
55. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 68/87).

² Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle sera inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante-neuvième session sous réserve de la décision que l'Assemblée prendra éventuellement à son sujet à sa soixante-huitième session.

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre.

56. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 68/88).
57. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 68/89).
58. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 68/90).
59. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 68/91 à 68/97 et décision 68/523).
60. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 68/504).
61. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 68/235).
62. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V), 68/141 et 68/143).

C. Développement de l'Afrique

63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international (résolution 66/293);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 68/278).

D. Promotion des droits de l'homme

64. Rapport du Conseil des droits de l'homme (résolutions 60/251 et 65/281).
65. Promotion et protection des droits de l'enfant :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25, 68/146 à 68/148 et 68/273);
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (décision 68/538).
66. Droits des peuples autochtones (résolution 66/296) :
 - a) Droits des peuples autochtones (résolution 68/149);
 - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (décision 68/538).

67. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolutions 2106 A (XX), 3381 (XXX), 67/156, 68/150 et 68/151);
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 68/237).
68. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 68/152 et 68/153).
69. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI), 39/46, 67/160, 68/155 et 68/156);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 67/163, 67/164, 67/166, 67/168, 67/173, 67/176, 67/177, 68/158, 68/160, 68/162, 68/163, 68/166 à 68/170, 68/175, 68/177, 68/179 à 68/181 et 68/241);
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 68/183, 68/184 et 68/242);
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolutions 48/121 et 48/141).

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolution 68/101) :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 68/102 et 68/103);
 - b) Assistance au peuple palestinien (résolution 68/100);
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions¹.

F. Promotion de la justice et du droit international

71. Rapport de la Cour internationale de Justice [art. 13 b)].
72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité).

73. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité).
74. Rapport de la Cour pénale internationale¹.
75. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28, 52/26, 54/33, 59/24, 67/78 et 68/70);
 - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 68/71).
76. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (résolution 68/105).
77. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-septième session (résolutions 2205 (XXI) et 68/106).
78. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 68/110).
79. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-sixième session (résolution 68/112).
80. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolution 67/93).
81. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (résolution 67/94).
82. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolution 68/115).
83. L'état de droit aux niveaux national et international (résolution 68/116).
84. Portée et application du principe de compétence universelle (résolution 68/117).
85. Effets des conflits armés sur les traités (résolution 66/99).
86. Responsabilité des organisations internationales (résolution 66/100).

G. Désarmement

87. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 1145 (XII)].
88. Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B).

89. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (résolution 68/25).
90. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (résolution 66/21).
91. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (décision 67/514).
92. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolution 68/243).
93. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 68/27).
94. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (résolution 68/28).
95. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 68/29).
96. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (décision 68/516).
97. Désarmement général et complet :
 - a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - b) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement (résolution 66/49);
 - c) Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (résolution 67/31);
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (résolution 67/35);
 - e) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (résolution 67/36);
 - f) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (résolution 67/42);
 - g) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites (résolution 67/43);
 - h) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (résolution 67/47);
 - i) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (résolution 67/49);
 - j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (résolution 67/50);
 - k) Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes (résolution 67/51);
 - l) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (résolution 67/52);

- m) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 67/55);
- n) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 67/518);
- o) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 68/30);
- p) Traité sur le commerce des armes (résolution 68/31);
- q) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (résolution 68/32);
- r) Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements (résolution 68/33);
- s) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (résolution 68/34);
- t) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 68/36);
- u) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 68/37);
- v) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 68/38);
- w) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (résolution 68/39);
- x) Réduction du danger nucléaire (résolution 68/40);
- y) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 68/41);
- z) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (résolution 68/42);
- aa) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 68/45);
- bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (résolution 68/46);
- cc) Désarmement nucléaire (résolution 68/47);
- dd) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 68/48);
- ee) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolution 68/50);
- ff) Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires (résolution 68/51);

- gg) Désarmement régional (résolution 68/54);
 - hh) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 68/55);
 - ii) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 68/56);
 - jj) Missiles (décision 68/517);
 - kk) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (décision 68/518).
98. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (résolution 67/67);
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 67/68);
 - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 68/57);
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 68/58);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 68/59);
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 68/60);
 - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 68/61);
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 68/62).
99. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 38/183 O et 39/148 H) :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 68/64);
 - b) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 68/63).
100. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 68/65).
101. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 68/66).
102. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 68/67).

103. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 68/68).
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 68/69).
105. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement (décision 68/519).

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

106. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 68/185, 68/187 à 68/189 et 68/192 à 68/195).
107. Contrôle international des drogues (résolutions 61/183 et 68/197).
108. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 68/119).

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

109. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B et 51/241).
110. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (résolution 60/287).
111. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 68/403);
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 68/405);
 - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (art. 150; décision 66/404).
113. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
 - a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination (décisions 68/404 A et B);
 - b) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix (résolutions 60/180 et 63/145 et décision 68/415);
 - c) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme (résolution 65/281 et décision 68/406);

- d) Élection du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 428 (V) et décision 64/419).
114. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décisions 68/407 A et B);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décisions 68/408 A à C);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) et décision 68/409);
 - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) et décisions 65/409 et 68/411) :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président de la Commission;
 - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (résolution 61/275 et décisions 68/412 A et B);
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences (décisions 68/414 A à D);
 - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (décisions 66/417 A et B);
 - h) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne (résolution 48/218 B et décision 64/427);
 - i) Nomination de juges au Tribunal d'appel des Nations Unies [question subsidiaire proposée par le Secrétaire général (A/69/145)].
115. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
116. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 60/265, 64/289, 65/1, 67/107, 68/6 et 68/275).
117. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves (résolution 68/7).
118. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies¹.
119. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale¹.
120. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes¹.
121. Renforcement du système des Nations Unies².
122. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions¹.
123. Multilinguisme (résolution 67/292).

124. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (résolutions 55/285 et 58/316) :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (résolution 67/302);
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 55/285);
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 67/110);
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 67/13);
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (résolution 67/249);
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale (résolution 67/7);
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 67/6);
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise (résolution 67/252);
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe (résolution 67/83);
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/285);
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (résolution 67/14);
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne (résolution 67/10);
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (résolution 67/137);
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen (résolution 67/12);
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (résolutions 67/11 A et B);
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM (résolution 67/109);
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 67/8);
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 55/285);

- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (résolution 55/285);
 - t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (résolution 67/264);
 - u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolution 67/303);
 - v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 67/9);
 - w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 67/15);
 - x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 55/285).
125. Santé mondiale et politique étrangère (résolution 68/98).
126. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994².
127. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991¹.
128. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité).
129. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolutions 52/212 B, 67/235 A et B et 68/19 A et B) :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - c) Centre du commerce international;
 - d) Université des Nations Unies;
 - e) Plan-cadre d'équipement;
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - g) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - h) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - i) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - j) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - k) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

- l) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - m) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - n) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - o) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - p) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - q) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);
 - r) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - s) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - t) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.
130. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 41/213, 67/253, 68/263 et 68/264 et décisions 68/549 A à C).
131. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (résolutions 67/254, 68/246 à 68/250 et 68/280).
132. Planification des programmes (résolutions 58/269, 62/224, 67/236 et 68/20).
133. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 47/215).
134. Plan des conférences (résolution 68/251).
135. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/238 et décision 68/548).
136. Gestion des ressources humaines (résolutions 67/255, 68/252 et 68/265).
137. Corps commun d'inspection (résolutions 55/230, 62/246 et 68/266).
138. Régime commun des Nations Unies (résolutions 3357 (XXIX), 67/257 et 68/253).
139. Régime des pensions des Nations Unies (résolutions 46/220 et 67/240).
140. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (décisions 47/449 et 67/553 B).
141. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263, 67/258 et 68/21).
142. Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272 et 64/263 de l'Assemblée générale (résolutions 64/263 et 67/258).

143. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 68/254).
144. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (résolutions 55/226 et 68/255).
145. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 55/225 A et 68/256).
146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (résolutions 66/240 A et B, 68/257 et 68/267).
147. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 49/233, 66/264 et 68/281 à 68/284).
148. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (résolution 68/258 B).
149. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (résolution 66/267)².
150. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (résolution 68/299).
151. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (résolution 68/285).
152. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 68/286).
153. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (résolution 68/287).
154. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental².
155. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (résolution 68/288).
156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (résolution 68/289).
157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (résolution 68/290).
158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (résolution 68/291).
159. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (résolution 68/259 B).
160. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (résolution 68/260 B);
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 68/292).
- 161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (résolution 68/293).
 - 162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (résolution 68/294).
 - 163. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (résolution 68/295).
 - 164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (résolution 68/296).
 - 165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (résolution 68/297).
 - 166. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (résolution 68/298).
 - 167. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 68/120).
 - 168. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique (décision 68/528).
 - 169. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale (décision 68/530).
 - 170. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants [question proposée par le Bélarus (A/69/141)].
 - 171. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération économique du groupe de huit pays en développement [question proposée par le Pakistan (A/69/142)].
 - 172. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté du Pacifique [question proposée par les Fidji (A/69/143)].
-